



Déclaration de la CGT Éduc'action au Comité Technique Ministériel du 30 janvier.

Les coups portés durant les derniers mois au monde du travail, ont été terribles, les salariés commencent à subir les conséquences de la casse du Code du travail.

Depuis sa mise en place, l'Essentiel des mesures prises par ce gouvernement va dans le même sens, celui qui privilégie les classes les plus aisées du pays.

Les 5% de ménages les plus aisés ont capté 42% des gains liés aux réformes faites par le gouvernement Macron.

Ce n'est pas la CGT qui le dit, mais l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Alors que ce gouvernement augmente le pouvoir d'achat des plus riches, il accentue les coupes dans les dépenses publiques.

Les cadeaux fiscaux faits « *aux premiers de cordée* » seront vraisemblablement financés par une réduction de la dépense publique, ce qui amputera le pouvoir d'achat des ménages, affectera les dépenses des collectivités locales, et la régression de la rémunération des fonctionnaires.

Cette année, notre salaire net sera inférieur à celui que nous avions en 2017.

Pourtant, le gouvernement poursuit invariablement sa politique et multiplie les réformes idéologiques comme la mise en place dans les universités et les lycées de la plateforme « *Parcoursup* », qui entérine de facto la sélection à l'université alors même que la réforme n'a pas encore été votée, cet exemple montre que ce gouvernement est prêt à faire pour imposer le plus rapidement possible des mesures, sans s'inquiéter plus que ça des procédures et du droit.

La répartition des dotations académiques qui est en train de se faire dans les établissements du second degré est difficile, il faut ajouter à cela la sortie prochaine du rapport Mathiot et les conséquences que pourraient entraîner les propositions faites sur les statuts particuliers des enseignants, les horaires des disciplines, l'orientation et la formation des jeunes ainsi que sur les moyens d'enseignement des lycées dans les prochaines années.

Dans le premier degré, le ministre communique sur les 3881 moyens d'enseignement supplémentaire à la rentrée 2018, pourtant cette hausse est insuffisante pour assurer les promesses présidentielles de dédoublement en éducation prioritaire.

De plus, la réduction des effectifs uniquement en CP et CE1 dans l'éducation prioritaire va dégrader les conditions d'enseignement et d'apprentissage partout ailleurs.

En réalité, il ne s'agit pas d'un réel effort budgétaire pour l'École, mais principalement d'un transfert de moyens du second degré vers le premier degré.

Le ministre a également récupéré des moyens sur les emplois administratifs, des EPLE, des services académiques et centraux.

La suppression de 200 emplois administratifs va dégrader encore un peu plus les conditions de travail des personnels des rectorats et des établissements qui sont déjà en sous-effectif et cela aura de lourdes conséquences sur le fonctionnement des services et sur les conditions de travail de nos collègues.

Les suppressions d'emplois administratifs prévues au budget 2018 représentent la moitié des emplois créés ces 5 dernières années.

La principale inquiétude de ce gouvernement n'est pas de faire de l'école une priorité, mais surtout de limiter la hausse de la masse salariale du ministère de l'Éducation qui représente plus de 90% de son budget.

Pour faire diversion, le ministre de l'Éducation ne rate pas une occasion d'affirmer sa volonté d'échapper aux caricatures, et de transcender les clivages en proposant une politique éducative frappée du sceau de *"l'en même temps"*.

En multipliant les concertations et groupes de travail, il donne l'illusion d'un dialogue social qui n'existe pas, les organisations syndicales expriment des avis lors de réunions bilatérales mais le ministre n'organise jamais réellement le débat dans les instances telles que le Conseil Supérieur de l'Éducation ou le Comité Technique Ministériel où, il pourrait recueillir s'il le souhaitait, l'avis des représentants des personnels.

Pour terminer cette intervention, nous souhaitons aborder la situation des CAP d'avancement de la classe exceptionnelle vont bientôt se dérouler dans les académies.

Nous rappelons notre opposition à la mise en place de ce grade à accès fonctionnel qui affaiblit nos statuts.

Au-delà de ce rappel, nous sommes inquiets des modalités pratiques qui seront mises en œuvre dans les académies.

Tout d'abord, les difficultés pour nos collègues à faire valoir leur droit à être éligible au premier vivier, et ensuite les conditions dans lesquelles vont se tenir les commissions administratives paritaires.

Dans le cas de l'examen en CAPA du tableau d'avancement à la classe exceptionnelle, seuls les élus Hors Classe pourront donc siéger conformément aux dispositions de l'article 35 du décret n°82-451.

Mais comme dans de nombreuses académies, les représentants HC à la CAPA risquent de se retrouver inscrits au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle (1^{er} ou 2^e vivier), l'application de l'article 38 pourrait entraîner un tirage au sort.

La direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation (DGRH) a fait parvenir une note aux Recteurs qui précise l'application de ces textes.

Celle-ci précise que c'est bien un tirage au sort qui sera mis en œuvre, la note rappelle que la présence d'experts est possible dans le cadre défini par l'article 31.

De plus, la DGRH considère que la mise en place de groupes de travail en amont de la CAP n'est pas nécessaire.

Il est donc possible, dans le cas où les élus hors classe sont inscrits dans le tableau d'avancement (vivier 1 ou 2) d'avoir des représentants des personnels tirés au sort, et se retrouvant dans l'incapacité de défendre des dossiers individuels donc de faire respecter les droits des collègues du fait de leur méconnaissance du sujet.

Ce nouvel avatar dans la mise en œuvre du PPCR montre encore un peu plus les inégalités générées par un tel système.

Nous demandons que l'administration mette en place des groupes de travail pour permettre aux élus paritaires de remplir pleinement leur mandat.

Enfin, nous souhaitons également aborder la situation très grave de Mayotte, où certains établissements ne permettent pas des conditions d'études normales pour les élèves.

Nous demandons que le CTM soit informé des dispositions prises pour améliorer les conditions d'études des élèves et de travail des personnels.

Dans notre secteur comme dans d'autres, le syndicalisme a la responsabilité de construire une réponse à la hauteur de toutes ces attaques, un 1^{er} appel à la mobilisation est lancé le jeudi 1^{er} février 2018 par l'interfédérale de l'éducation et de l'enseignement supérieur afin d'alerter sur les dangers des réformes en cours, **et l'intersyndicale du second degré appelle les personnels à une journée de grève et de manifestations le mardi 6 février.**